

Le Fonds du Logement vous accompagne dans chaque étape de votre parcours logement et vous aide à concrétiser un projet d'habitation adapté à vos ressources.

Vous souhaitez devenir propriétaire ?

Louer une habitation à un loyer modéré ?

Emprunter pour réaliser des travaux ?

Bénéficiaire d'une aide à la constitution d'une garantie locative ?

Ou encore acheter un appartement neuf à un prix abordable ?

Pour plus d'infos :
www.fonds.brussels





Expertise et frais de dossier


Les frais de dossier s'élèvent à 60 €. En outre, le Fonds fait réaliser une expertise du bien dont le coût s'élève à 324 €.

L'objectif de ce dépliant est de vous offrir un aperçu des conditions des crédits hypothécaires du Fonds. Si vous souhaitez connaître en détail l'ensemble de ces conditions, il est indispensable de consulter les prospectus et tarifs du Fonds. Vous pouvez les obtenir sur simple demande ou sur notre site internet : www.fonds.brussels

Contactez le Fonds du Logement

 Rue de l'Été 73
1050 Ixelles

 02/504 32 11

 infopret@fonds.brussels

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi :
8h30 - 12h00 | 12h45 - 16h00

Bus STIB 71 & 95
Gare SNCB Delta-Etterbeek

Le Fonds du Logement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Veuillez vous annoncer à l'accueil lors de votre visite.

www.fonds.brussels

« Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent »

Ce dépliant concerne un crédit hypothécaire sécurisé par une des sûretés visées à l'article 1.9, 53° du Code de droit économique. Les prêts du Fonds sont soumis à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 juillet 2022 relatif à l'activité de crédit du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Siège : rue de l'Été 73 - 1050 Ixelles.
TVA BE0427.273.221- RPM Bruxelles

Acheter à Bruxelles ?

C'est possible avec le Fonds du Logement !



Un crédit hypothécaire encore plus accessible !

Vous souhaitez devenir propriétaire d'une habitation en Région de Bruxelles-Capitale ?
Vous cherchez un crédit hypothécaire à taux abordable ?

Prenez contact avec le Fonds du Logement !

Le Fonds accorde des crédits hypothécaires à taux avantageux pour l'achat d'un bien et vous aide à concrétiser un projet d'habitation adapté à vos ressources.

Avant de vous lancer dans votre projet d'achat, voici ce que vous devez savoir :

Où acheter ?

L'habitation doit être située sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, qui comprend les communes suivantes :



Est-ce que je remplis les conditions ?

Vous ne devez pas dépasser un montant maximal de revenu. Les revenus pris en considération sont vos revenus imposables tels que vous les retrouvez sur votre dernier avertissement-extrait de rôle au moment de la demande de crédit :

Nombre de personnes à charge	Personne isolée ou ménage monoparental	Tout autre ménage
0	66.942 €	85.200 €
1	71.942 €	90.200 €
2	76.942 €	95.200 €
3	81.942 €	100.200 €
4	86.942 €* [*]	105.200 €* [*]

* Ces montants sont majorés de 5.000 € par personne à charge supplémentaire.

Combien puis-je emprunter ?

Le montant du crédit sera déterminé en fonction de vos capacités de remboursement.

Outre le prix de l'acquisition ou le coût de la construction de l'habitation, le crédit du Fonds peut également couvrir certains frais tels que les travaux de rénovation ou les frais d'actes. Le crédit peut dans certains cas, et si le Fonds l'estime justifié, atteindre 120 % de la valeur du bien, le cas échéant après la réalisation des travaux.



Sur notre site www.fonds.brussels, vous trouverez un simulateur en ligne qui vous donnera une première évaluation de votre taux et du remboursement de votre crédit.

Quelle sera la durée de mon remboursement ?

En principe, la durée maximale du crédit est de 30 ans et il doit être totalement remboursé au moment où le plus jeune emprunteur atteint l'âge de 70 ans.

Quand vous achetez avec le Fonds du Logement, vous devez :

- ✓ Résider en permanence en Belgique
- ✓ Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- ✓ Occuper entièrement l'habitation

Comment le taux d'intérêt est-il fixé ?

Le taux d'intérêt est fixé selon vos revenus et votre situation familiale. Ces taux sont d'application en cas d'un crédit pour l'achat d'un bien :

Votre situation familiale	Taux minimum	Taux maximum
0 personne à charge	3,60 %	4,50 %
1 personne à charge	3,40 %	
2 personnes à charge*	3,20 %	
3 personnes à charge et +	3 %	

* Ou lorsque tous les emprunteurs ont moins de 40 ans.

Le crédit est octroyé à un taux débiteur fixe.

Et si je veux faire des travaux ?

Pour la réalisation de vos travaux, vous pouvez obtenir le crédit ECORENO. Avec ce crédit, le Fonds du Logement propose un financement avec un taux avantageux pour réaliser des travaux visant l'économie d'énergie, l'amélioration de l'autonomie de l'occupant ainsi que les travaux de sécurité, de salubrité et d'habitabilité. Le crédit ECORENO est, en fonction de l'analyse de votre dossier, soit un crédit hypothécaire, soit un crédit à la consommation de maximum 25.000 €.



Si vous souhaitez plus d'infos sur les conditions du crédit ECORENO, consultez notre site www.fonds.brussels